

## Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du vendredi 3 novembre 2023 à 20h00

**Membres présents :** Madame Catherine STROH, Monsieur Jean François BEGE, Monsieur Jacques JAHANDIER, Monsieur Jean-Pierre CHARDON, Monsieur Patrice POTTIER, Monsieur Patrick BIZOT, Monsieur Benoît RAFFIN, Monsieur Samuel MORIN, Monsieur Jacky DEREY, Monsieur Patrick ANDRE, Madame Denise ERACLAS.

**Absents excusés :**

Monsieur Pascal NAVEAU, pouvoir donné à Monsieur Jean-François BEGE,  
Monsieur Jérémie MAITREJEAN, pouvoir donné à Monsieur Patrice POTTIER.

**Formant la totalité des membres en exercice.**

**Nombre de membres en exercice : 13**

**Nombres de membres présents : 11**

**Nombre de membres votants : 11 + 2 pouvoirs**

Le quorum étant atteint, la séance a pu débuter.

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 20h01 par Madame le Maire, Catherine STROH.

Madame Denise ERACLAS assure les fonctions de secrétaire de séance.

### **1. Approbation du procès-verbal du dernier Conseil Municipal**

Madame le Maire présente le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal. L'assemblée procède à une lecture, permettant aux membres de revisiter les discussions et les décisions prises en juillet.

**Après examen, le procès-verbal du 7 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité.**

### **2. Élection d'un Nouvel Adjoint au Maire suite à une Démission**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que M. Jacques JAHANDIER, 2ème adjoint, a démissionné de son poste d'adjoint. Il reste conseiller municipal et membre de la commission travaux et de celle des finances. Cette démission a été acceptée par le monsieur le Préfet le 23 octobre 2023. Cet accord a été reçu en mairie le 25 octobre 2023.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°D20202305-03 du 23/05/2020 fixant le nombre des adjoints au Maire à quatre ;

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant et qu'au terme de l'article L. 2122-7-1 du CGCT, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire ;

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste ;

Madame le maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer :

- 1) sur le maintien du nombre d'adjoints conformément à la délibération du 23 mai 2020 ;
- 2) sur le rang qu'occupera le nouvel adjoint, à savoir :
  - il prendra rang après tous les autres ;

- il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu dont le poste est devenu vacant (art.L2122-7-1 du CGCT)
- 3) pour désigner un nouvel adjoint au maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré DECIDE :

- De maintenir le nombre d'adjoints au Maire à quatre (4) ;
- Que le nouvel adjoint prendra rang après tous les autres, soit à la quatrième place ;
- De procéder à la désignation du quatrième adjoint au maire par vote à bulletin secret à la majorité absolue dans les conditions réglementaires.

Est candidat :

- Monsieur Patrick BIZOT

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom remet dans l'urne, fermée, son bulletin de vote.

Nombre de votant : onze et deux pouvoirs (11+2)

Le secrétaire et les assesseurs procèdent au dépouillement.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 13
- Bulletins blancs ou nuls : 2
- Suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 7

A obtenu :

- Monsieur Patrick BIZOT : onze (11) voix

Monsieur Patrick BIZOT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 4ème adjoint et a été immédiatement installé. Le tableau du conseil municipal est actualisé comme suit :

Fonction <sup>1</sup>	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la	Suffrages obtenus par le candidat
Maire	Mme	STROH Catherine	30/12/1958	23/05/2020	215
Premier adjoint	M.	BEGE Jean-François	26/11/1949	23/05/2020	203
Deuxième adjoint	M.	CHARDON Jean-Pierre	14/02/1950	23/05/2020	186
Troisième adjoint	M.	POTTIER Patrice	22/01/1956	29/10/2021	211
Quatrième adjoint	M.	BIZOT Patrick	07/08/1959	03/11/2023	201
Conseiller Municipal	M.	NAVEAU Pascal	06/11/1960	23/05/2020	215
Conseiller Municipal	M.	MAITREJEAN Jérémie	21/10/1979	23/05/2020	204
Conseiller Municipal	M.	JAHANDIER Jacques	04/11/1948	23/05/2020	199
Conseiller Municipal	M.	RAFFIN Benoit	13/05/1956	26/09/2021	112
Conseiller Municipal	M.	MORIN Samuel	20/05/1973	26/09/2021	107

<sup>1</sup> Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.

Conseiller Municipal	M.	DEREMY Jacky	12/08/1942	26/09/2021	104
Conseiller Municipal	M.	ANDRE Patrick	22/12/1963	26/09/2021	101
Conseiller Délégué	Mme	ERACLAS Denise	21/12/1958	26/09/2021	89

### **3. Décision modificative n°1 pour opération patrimoniale.**

M. CHARDON, Adjoint aux finances fait part de la nécessité d'apporter des ajustements au budget primitif voté le 07 avril 2023 et présente la Décision Modificative.

Il est proposé la décision modificative DM1 pour intégrer les frais d'étude aux opérations de travaux réalisées.

Imputation	Sens	Libellé	Montant en €
Chap. 041 : 2111	D	Terrains nus	+ 764,00
Chap. 041 : 2131	D	Construction bâtiments publics	+ 12 560,00
Chap. 041 : 2151	D	Réseaux de voiries	+ 2.712,00
Chap. 041 : 203	R	Frais d'études	+ 16 036,00

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer.

**Les membres du Conseil Municipal présents ou représentés, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valident cette décision modificative.**

### **4. Classement de la parcelle ZA 36 en zone d'accélération des énergies renouvelables.**

Dans le cadre de la loi AER (Accélération de la Production d'Energie Renouvelable), l'Etat demande aux collectivités si elles ont des projets liés au photovoltaïque. Ce recensement se fait par commune au niveau de la Communauté de communes et doit être effectué avant le 10/11/2023.

La commune possède un terrain situé route de La Chapelle-Fortin, référence cadastrale ZA 36, d'une superficie de 11435 m<sup>2</sup>, actuellement classé UX (zone destinée à accueillir des activités industrielles, commerciales, artisanales, ainsi que des bureaux, entrepôts et activités supports). La mise en vente de ce terrain il y a 2 ans n'a pas pu aboutir. Ce terrain pourrait servir de champ photovoltaïque et fournir des revenus à la commune.

Une réunion de travail a eu lieu, elle a associé des membres de la commission Travaux avec un expert de Territoire Energie. Elle a permis de souligner qu'il existe des contraintes techniques (notamment facilité de raccordement au réseau EDF) et que ce marché n'est pas encore règlementé. Seul le photovoltaïque posé en couverture et sur de petites surfaces fait l'objet de garantie tarifaire d'achat par EDF sur 20 ans. Un décret est en préparation depuis plusieurs mois sur une garantie de prix d'achat. A défaut, la mise en œuvre relèverait d'une réalisation et exploitation par un opérateur privé qui s'engagerait sur un tarif.

Néanmoins, il est proposé de répondre au recensement effectué par l'Etat et d'autoriser le maire à déclarer ce terrain actuellement classé UX comme susceptible d'accueillir un projet de champ de panneaux photovoltaïques.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer.

**Les membres du Conseil Municipal présents ou représentés, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne leur accord pour répondre favorablement au recensement effectué par l'Etat et autorisent le maire à déclarer ce terrain actuellement classé UX comme susceptible d'accueillir un**

projet de champ de panneaux photovoltaïques.

## 5. Informations diverses

- Remerciement du Secours Populaire :

Le Conseil prend connaissance de la lettre de remerciement du Secours Populaire pour la subvention accordée par la commune pour l'année 2023, soulignant l'impact positif de l'aide municipale.

- Nouveau kinésithérapeute :

Il est informé de l'installation d'un nouveau kinésithérapeute, débutant son activité le 20/11/2023. Cette nouvelle offre de services de santé est accueillie favorablement.

- Remboursement de la ligne de trésorerie :

Le Conseil est informé de la demande de remboursement de la ligne de trésorerie d'un montant de 30000 €, octroyée en janvier 2023 par le Crédit Agricole. Le remboursement est prévu par virement de la trésorerie début décembre 2023.

- Fermeture du site Stellantis :

Fin octobre, une réunion, s'est tenue à la préfecture et a réuni les représentants de Stellantis/Segula, les autorités étatiques et les élus locaux. Cette rencontre visait à discuter des implications de la fermeture du site, notamment les répercussions sur les communes impactées. Les échanges entre les parties prenantes ont été à la fois constructifs et engagés. Le 2 novembre 2023, une seconde réunion a été organisée à la Communauté de Communes (CDC) en présence du directeur départemental des finances publiques. Cette rencontre a été l'occasion d'approfondir les discussions entamées précédemment, en mettant l'accent sur les aspects financiers et budgétaires liés à la fermeture du site.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h58**

Le maire,  
Catherine STROH



La secrétaire de séance,  
Denise ERACLAS

